

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte :

- ▶ Code ISIN : FR0007006671
- ▶ Dénomination : HSBC MIX DYNAMIQUE
- ▶ Forme juridique : Fonds Commun de Placement de droit français.
- ▶ Compartiments/nourricier : Néant
- ▶ Société de gestion : Halbis Capital Management (France)
- ▶ Gestionnaire administratif et comptable par délégation : HSBC Securities Services (France)
- ▶ Dépositaire : HSBC France
- ▶ Commissaire aux comptes : MAZARS & GUERARD
- ▶ Commercialisateur : HSBC Global Asset Management (France)

Informations concernant les placements et la gestion :

- ▶ Classification: Diversifié
- ▶ OPCVM d'OPCVM : Jusqu'à 100% de l'actif net
- ▶ Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP HSBC Mix Dynamique est de maximiser la performance du fonds par une gestion active des marchés actions et obligations dans le cadre d'une allocation stratégique de long terme composée de 75% actions et 25% d'obligations.
- ▶ Indicateur de référence : Le FCP HSBC Mix Dynamique n'a pas d'indicateur de référence. Toutefois, l'indice composite suivant : 5% EONIA + 20% CG EGBI + 52.5% MSCI EMU ND + 22.5% MSCI World ex EMU ND pourrait être utilisé à titre indicatif. En effet, le FCP HSBC Mix Dynamique est géré de manière active, c'est-à-dire qu'il peut avoir un profil de performance

et de risque différent de l'allocation stratégique de long terme et donc de cet indice composite. Par conséquent, l'indice composite précité n'est qu'un élément de comparaison avec la performance du FCP.

Description de l'EONIA : L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

Description du CG EGBI : indice composé d'environ 250 titres émis par les Etats de la zone euro (données au 30 juin 2004). Toutes les émissions à taux fixe, de maturité supérieure à un an et ayant un encours supérieur à 1 milliard d'euro sont incluses. Il est calculé en euro par CitiGroup (code Bloomberg : SBEGEU Index).

Description du MSCI EMU : indice large qui regroupe plus de 300 actions représentant les principales capitalisations boursières des pays de la zone euro. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code Datastream : MSEMUIL).

Description du MSCI World ex EMU : indice large qui regroupe près de 1400 actions représentant les principales capitalisations boursières mondiales. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code Datastream : MSWEMU\$~E).

► Stratégie d'investissement :

Préambule : le FCP « HSBC Mix Dynamique » est le fonds profilé qui correspond au profil de risque élevé au sein d'une gamme de plusieurs profils. Avec une allocation stratégique comprenant 75% d'actions, il constitue un investissement fortement exposé au risque des marchés d'actions.

L'actif du fonds sera exposé sur les marchés d'actions, dans une fourchette de détention allant de 55% à 95%, autour d'une allocation stratégique de 75%, et investi en obligations et titres de créances, dans une fourchette de détention allant de 5% à 45%, autour d'une allocation stratégique de 25%. L'utilisation de produits dérivés, dans la limite maximale d'une fois l'actif, est également autorisée et peut donc augmenter l'exposition obligataire dans la limite d'une sensibilité de 4.

L'actif du portefeuille sera investi en permanence à hauteur de 80% minimum en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement. Le fonds pourra ainsi détenir de manière indirecte des actions, des obligations et des titres de créances.

L'actif pourra également être composé, par une détention en directe, d'actions, dans la limite de 10%, et d'obligations et titres de créances, dans la limite de 10%.

Les sources de performance du FCP « HSBC Mix Dynamique » résident dans :

- l'allocation tactique des classes d'actifs,
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs),
- et enfin, le choix des supports d'investissement.

L'allocation tactique des classes d'actifs : l'allocation d'actifs est une source importante de valeur ajoutée dans la mesure où les marchés

financiers ont des performances différenciées et dépendantes du cycle économique. Par exemple, des phases de ralentissement sont généralement traduites par une performance négative des marchés actions et une performance positive des marchés obligataires. L'allocation tactique prend ainsi toute son importance car elle vise à optimiser l'exposition globale du portefeuille grâce à la gestion conjointe de plusieurs classes d'actifs.

A partir de l'allocation stratégique comprenant 75% d'actions, le gérant expose le FCP de 55% à 95% aux actions afin de l'adapter à nos anticipations et à notre scénario économique. Ainsi, l'anticipation d'une tendance de hausse à moyen terme des marchés d'actions est traduite par une exposition du portefeuille à cette classe d'actifs supérieure à 75% de l'actif. L'intensité de la sur-exposition par rapport à l'allocation stratégique dépend ensuite de la conviction du gérant.

La diversification des thèmes d'investissement : afin d'optimiser le profil rendement-risque du FCP, le gérant affine l'allocation tactique en diversifiant les thèmes d'investissement (liste non exhaustive) via des OPCVM et instruments financiers :

- *classes d'actifs* : obligations, actions et obligations convertibles,
- *types d'émetteurs* : Etats, émetteurs privés (notés BBB-/Baa3 minimum par les agences Standard and Poor's ou équivalent) et titres à haut rendement (notation inférieure à BBB-/Baa3 par les agences Standard and Poor's ou équivalent),
- *zones géographiques* : zone euro, Europe ex euro, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique, marchés émergents,
- *types de capitalisation boursière* : actions de petites, moyennes et grandes capitalisations, jusqu'à 100% de l'actif pour chaque type de capitalisation.

L'investissement dans les thèmes dits spéculatifs (actions et obligations des marchés émergents, obligations « high yield ») est globalement limité à 10% de l'actif net du portefeuille.

Le choix des supports d'investissement : Enfin, le gérant du FCP « HSBC Mix Dynamique » construit le portefeuille en sélectionnant les OPCVM gérés par les spécialistes du Groupe HSBC et les instruments financiers qui offrent la meilleure exposition à chaque thème.

Le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens ou de gré à gré, sur les risques actions et taux, dans un but de couverture, d'arbitrage et d'exposition et sur le risque de change dans un but de couverture du portefeuille. Ces opérations seront effectuées dans la limite maximale d'une fois l'actif, c'est-à-dire que l'exposition globale sera portée à 200%. Les instruments dérivés utilisés pourraient être, entre autres, des futures sur indices, des futures sur taux, des futures sur actions ou des swaps de change.

Pour la gestion de sa trésorerie, le fonds aura recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

► Profil de risque :

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés »

Risque de perte en capital : L'OPCVM ne présente aucune garantie ni protection de capital et la valeur finale d'un investissement peut être inférieure à sa valeur initiale quelque soit la durée de placement.

Les investisseurs doivent être conscients que la performance de l'OPCVM peut, dans le cadre d'une gestion active du portefeuille, s'éloigner significativement de celle de son indicateur de référence et ne pas être conforme à son objectif de gestion.

Le FCP est principalement exposé au risque suivant :

Risque lié à une gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et titres. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions : Le risque actions consiste en la dépendance de la valeur des titres aux fluctuations des marchés. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds baisse. L'investissement dans les petites et moyennes capitalisations peut entraîner une baisse de la valeur du fonds plus importante et plus rapide.

Risque de taux d'intérêt : Le prix des obligations à taux fixe et autres titres à revenu fixe (sans option attachée) varie en sens inverse des fluctuations des taux d'intérêt. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces obligations chute. Par ailleurs, le fonds peut également être exposé à des stratégies d'arbitrage de taux : le gérant anticipe des déformations de la courbe des taux, et il se peut que la courbe se déforme dans un sens que le gérant n'avait pas anticipé, ce qui peut causer une baisse amplifiée de la valeur liquidative

Risque de crédit : c'est le risque que la situation financière de l'émetteur se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur. Cette dégradation peut entraîner une baisse de la valeur des titres de l'émetteur et donc une diminution de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur de ces instruments et par conséquent une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. La part maximum de l'actif exposée au risque de change est de 100% de l'actif.

Risque lié aux interventions sur les marchés à terme : le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Cette exposition à des marchés, actifs, indices au travers d'instruments financiers à terme peut conduire à des variations de valeur liquidative notamment à des baisses significativement plus marquées ou plus rapides que la variation observée pour les sous-jacents de ces instruments.

Pour plus de renseignements sur les risques annexes, notamment le risque de liquidité, le risque sur les investissements dans les pays émergents, le risque « High Yield » et le risque de contrepartie, le porteur peut se reporter à la rubrique « Profil de Risque » telle que décrite dans la note détaillée.

Les facteurs de risques exposés ci-dessus ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du Groupe HSBC en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

► **Garantie ou protection :**

Néant

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Le FCP « HSBC Mix Dynamique » est ouvert à tous souscripteurs.

Ce FCP s'adresse aux souscripteurs qui sont prêts à subir des risques liés aux investissements dans des actions, sur des pays émergents, sur des titres dits High Yield. Les souscripteurs ne doivent par conséquent pas être avertis au risque.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins et de ses objectifs propres.

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité :

► **Frais et commissions :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc..

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	5% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commissions de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
 - des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
 - une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.
 Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement) Taux annuel moyen maximum	Actif net	1.75% maximum
Commission de surperformance	NA	Néant

► **Régime fiscal :**

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'Impôt sur les Sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans l'OPCVM.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à l'investisseur et/ou la juridiction des fonds.

Avertissement :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial :

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour au plus tard à 12H00 (heure de Paris) au siège social du centralisateur. Elles seront exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de la centralisation des demandes

Centralisation technique : Pour les OPCVM nourriciers (uniquement) du FCP «HSBC Mix Dynamique», l'heure de centralisation des souscriptions et des rachats dans le fonds maître «HSBC Mix Dynamique» est fixée à 12 heures 30 (heure de Paris).

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisés auprès de HSBC France dont l'adresse est la suivante :

HSBC France

Adresse Sociale : 103, avenue des Champs Elysées 75008 Paris

Adresse Postale : 75 419 Paris Cedex 08

Les parts peuvent être divisées en millièmes.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des samedis, dimanches, jours fériés légaux en France et jours de fermeture du marché français.

► **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse du mois de décembre
(clôture du 1^{er} exercice : dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 1997)

► **Affectation du résultat :**

FCP de capitalisation et/ou de distribution.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Quotidienne

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

par affichage dans les locaux du dépositaire

► **Devise de libellé des parts ou actions :**

Euro

► **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 13 décembre 1996 Il a été créé le 6 janvier 1997.

Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion

Halbis Capital Management (France)
75 419 Paris Cedex 08
Tel : 01.41.02.51.00
e-mail : client.services-am@hsbc.fr

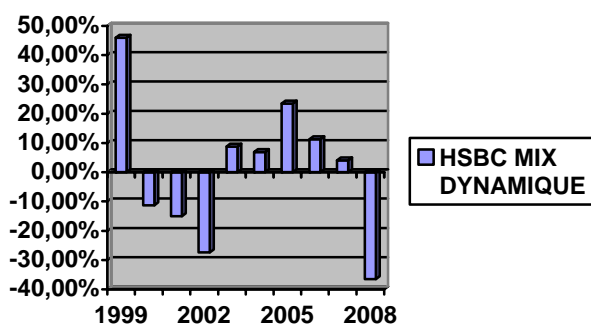
Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUES

Performances du FCP au 31/12/2008 :

PART C



AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Performances annualisées au 31 décembre 2008	1 an	3 ans	5 ans
HSBC MIX DYNAMIQUE	- 36.48%	-8.85%	-0.63%
5% Eonia + 20% CG EGBI + 52,5% MSCI EMU ND + 22,5% MSCI World ex EMU ND à compter du 16/04/2004*	-31.76%	-6.80%	0.41%

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis

* l'historique de l'indice de référence est le suivant :

- de la création du FCP au 20/01/1999 : 40% CNO TF Etat 1-3 + 30% MSCI World + 30% SBF 120.
- du 21/01/1999 au 1^{er} avril 2002 : 20% CG EGBI + 40% DJ Eurostoxx +35% MSCI World ex EMU.
- du 2 avril 2002 au 15 avril 2004 : 20% CG EGBI + 40% MSCI EMU ND + 35% MSCI World ex EMU.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2008 :

Frais de fonctionnement et de gestion	0.73%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :	1.07%
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	1.18%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	Néant
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en :	Néant
commissions de surperformance	Néant
commissions de mouvement	Néant
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.80%

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2008 :

Les transactions entre la société de gestion pour les comptes des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	Néant
Titres de créance	15.37%

- | | |
|---------------------------|------------------|
| • Approuvé par l'AMF le : | 13 décembre 1996 |
| • Date de création le : | 6 janvier 1997 |
| • Mise à jour le : | 31 mars 2009 |